



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Les samedi 18 avril et dimanche 19 avril 2015  
Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, Montréal  
Salle Mackenzie – Étage des congrès

**PERSONNES PRÉSENTES**

Larry Anderson, Comité sur le droit	Tracey Lord, Manitoba
Jean-Pierre Archambault, Comité sur l'accès à la justice	Michael Madden, Terre-Neuve-et-Labrador
Jacqueline Brazil, Terre-Neuve-et-Labrador	John Maher, Comité sur la rémunération
Stéphane Brière, Québec	Garth Malakoe, Territoires du Nord-Ouest
Peter Chisholm, Yukon	Lee Ann Martin, présidente
Gary Cohen, Comité des communications électroniques	Mayland McKimm, 2 <sup>e</sup> vice-président
Joseph De Filippis, Ontario	Lisa Mrozinski, Colombie-Britannique
Paul Duffie, Nouveau-Brunswick	Vaughn Myers, Alberta
Robin Finlayson, Comité national sur la formation	Jacques A. Nadeau, secrétaire
Robert Gorin, 3 <sup>e</sup> vice-président	Russell Otter, trésorier
Wayne Gorman, Prog. de consultation pour la magistrature	Odette Perron, déontologie judiciaire
Ross Green, <i>Journal des juges</i>	Yvan Poulin, Québec
Mary Kate Harvie, Bulletin d'information électronique	Doris Thibault, Québec
Patrick Kennedy, président sortant	Barbara J. Tomkins, Saskatchewan
Timothy J. Killeen, Manitoba	Derek Redman, Indépendance judiciaire
Romuald F. Kwolek, Comité sur l'accès à la justice	Theodore K. Tax, Nouvelle-Écosse
Silvie Kovacevich, <i>Journal des juges</i>	David Walker, 1 <sup>er</sup> vice-président
Gilbert Lanthier, Égalité et diversité	Kathleen D. Williams, Alberta
Jeffrey E. Lantz, Île-du-Prince-Édouard	Martha Zivolak, Comité national sur la formation

**Le Samedi 18 avril 2015**

**1. OUVERTURE DE SÉANCE**

La présidente, la juge Lee Ann Martin, déclare la réunion ouverte à 8 h 40 et en assume la présidence. Elle souhaite la bienvenue à tous les participants. Aucun avis n'est donné quant au dépôt d'une procuration. Elle demande à tous ceux autour de la table de se présenter.

## **2. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – LES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2014 – WINNIPEG**

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion de printemps du Conseil.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Russell Otter et APPUYÉ par le juge David Walker que le procès-verbal soit adopté. MOTION VOTÉE.

## **3. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

La juge Lee Ann Martin avait distribué son rapport au préalable. Depuis sa nomination à titre de présidente, elle s'est concentrée sur l'établissement et le renforcement des relations, tout en travaillant sur l'amélioration du fonctionnement de l'ACJCP et l'augmentation de sa visibilité. Cela a nécessité beaucoup de communications et de déplacements dans les différentes juridictions pour assister à des programmes de formation ainsi que le prolongement de ses séjours pour discuter avec des membres et comprendre ce qui se passe.

De nombreux juges ne savent pas comment l'ACJCP a vu le jour, ce qu'elle fait et pourquoi elle est importante.

À titre d'organisation, la juge Martin estime que nous pouvons mieux communiquer. Le rôle des directeurs est extrêmement important, car ils doivent minimalement retourner dans leur juridiction et distribuer les procès-verbaux.

Le site Web est aussi un outil de communication important. En fait, les comités font un travail important qui n'est jamais vu ni communiqué, et les résultats de leurs efforts peuvent être affichés sur le site Web, qui peut également contenir du matériel antérieur et être continuellement actualisé.

Les rapports déposés par les directeurs préalablement à cette réunion en sont un bon exemple.

Cela soulève les questions du coût de la traduction, car toute l'information doit être affichée sur le site Web dans les deux langues officielles, ainsi que des personnes autorisées à accéder au site.

La juge Martin siège au Conseil des gouverneurs de l'Institut national de la magistrature (INM). Dans un grand nombre de juridictions, l'INM continue à être la principale source de formation pour les membres de l'ACJCP. La juge Martin entretient une relation avec la nouvelle directrice générale de l'INM, la juge Adèle Kent, pour assurer un dialogue ouvert, obtenir les programmes dont nous avons besoin et inciter les juges des cours provinciales et territoriales à titre de conférenciers pour améliorer le positionnement de l'ACJCP.

Elle a également un dialogue ouvert avec le Conseil canadien des juges en chef (CCJC) qui est prêt à mettre en commun les ressources et à collaborer avec l'ACJCP pour ce qui est de la question de l'accès à la justice.

L'Association des juges américains désire s'investir davantage auprès des juges canadiens. Le juge Vaughn Myers est membre de son Comité sur la formation et le juge Russell Otter siège maintenant à son bureau de direction.

L'ACJCP collabore également avec l'Association du barreau canadien sur des questions d'intérêt mutuel.

Les membres du Bureau de direction de l'ACJCP ont rencontré le ministre fédéral de la justice, Peter MacKay, à la fin octobre, l'année dernière, et une autre réunion est prévue pour le lundi 20 avril. Des questions comme l'accès à la justice, la charte des droits des victimes, les conférences de règlement, les délinquants autochtones et le partage des prestations de retraite sont discutées lors de ces réunions dont l'objet est de maintenir un dialogue ouvert. La juge Martin traite également avec les présidents des différents comités afin de s'assurer que leurs effectifs sont complets et qu'ils progressent par rapport à leurs différents mandats.

Elle fait remarquer les récentes nominations de deux (2) nouveaux coprésidents au Comité sur l'accès à la justice, les juges Romuald Kwolak (droit de la famille) et Timothy Killeen (droit criminel), tout en soulignant que l'ACJCP peut jouer un plus grand rôle dans les initiatives portant sur l'accès à la justice.

La juge Martin encourage les présidents de comité à communiquer entre eux pour éviter de possibles chevauchements et recouvrements des travaux.

La question de l'affiliation est toujours un thème récurrent, les juges municipaux à temps plein du Québec doivent confirmer leurs intentions au cours de la présente réunion et nous devons envisager la récente demande des juges nommés par le gouvernement fédéral au Nunavut. Cela soulève des questions quant à l'affiliation à l'ACJCP de membres sans droit de vote qui pourraient assister aux congrès.

Pour conclure son rapport, la juge Martin pose les questions suivantes :

1. Comment l'ACJCP peut-elle être plus pertinente pour ses membres?
2. L'ACJCP peut-elle jouer un plus grand rôle?
3. Comment l'ACJCP peut-elle faire tout cela et conserver une structure simple tout en finançant un certain nombre d'initiatives?

***MOTION*** : Il est PROPOSÉ par le juge David Walker et APPUYÉ par le juge Garth Malakoe que le rapport de la présidente soit adopté. MOTION VOTÉE.

#### **4. RAPPORT DU SECRÉTAIRE**

La juge Lee Ann Martin remercie le juge Jacques A. Nadeau de sa contribution depuis sa nomination au poste de secrétaire, ainsi que le juge Russell Otter d'avoir facilité la transition.

Le juge Nadeau avait distribué son rapport au préalable et n'a rien à ajouter outre le fait que la réunion de printemps du Conseil d'administration en 2016 aura lieu à Montréal, les 16 et 17 avril.

Les téléconférences prévues en 2015 – 2016 auront lieu les :

- 22 octobre 2015 : bureau de direction et directeurs
- 19 novembre 2015 : bureau de direction
- 17 décembre 2015 : bureau de direction et directeurs
- 21 janvier 2016 : bureau de direction
- 18 février 2016 : bureau de direction et directeurs
- 17 mars 2016 : bureau de direction
- 19 mai 2016 : bureau de direction et directeurs
- 16 juin 2016 : bureau de direction

Le juge Nadeau insiste sur l'importance de la présence des directeurs à ces téléconférences, même si ce n'est que pendant une partie de la réunion, afin d'assurer la diffusion de l'information et de garantir que les choses avancent rondement.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Jacques A. Nadeau et APPUYÉ par le juge Gilbert Lanthier que le rapport du secrétaire soit adopté. MOTION VOTÉE.

#### **5. RAPPORT DU TRÉSORIER**

Le juge Russell Otter avait distribué son rapport au préalable. Il signale que l'ACJCP est toujours dans une excellente situation financière.

Étant donné que le juge Otter quittera son poste de trésorier en septembre et qu'il y a deux (2) signataires pour le compte bancaire de l'ACJCP, des changements devront être apportés à l'automne.

Le juge Otter souligne que ce compte est un compte chèque dans lequel des fonds peuvent être déposés, mais dont ils peuvent être retirés uniquement par chèque, et qu'un reçu est remis pour chaque chèque.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Russell Otter et APPUYÉ par la juge Kathleen Williams que le rapport du trésorier soit adopté. MOTION VOTÉE.

## 6. BUDGET 2015-2016

Le juge Otter aborde des questions administratives, comme la nécessité que les délégués remplissent le document approprié justifiant leurs dépenses et y joignent les reçus requis.

Il passe ensuite en revue les différents documents budgétaires distribués préalablement à la réunion.

Il mentionne que les articles promotionnels (casquettes, épinglettes, stylos) sont les seules dépenses de marketing de l'ACJCP.

Le juge Otter rappelle aux participants que les frais d'adhésion annuels à l'ACJCP ont été fixés à 200 \$ pour 15 ans et qu'ils sont perçus par chaque association provinciale ou territoriale. Chaque province verse annuellement une subvention de formation qui est basée sur la taille de la province et le nombre de ses membres. L'ACJCP bénéficie également d'une subvention annuelle de 100 000 \$ du ministère fédéral de la Justice. Une lettre de demande a été soumise à la fin mars, et le juge Otter a bon espoir que cette subvention soit à nouveau octroyée à l'ACJCP.

La subvention fédérale est accordée particulièrement en raison de la promotion des deux langues officielles par l'ACJCP, et un tiers de cette subvention est alloué aux traductions effectuées pour le Programme de formation des nouveaux juges. Chaque juridiction traduit ses rapports pour les réunions du Conseil d'administration afin de garder ces coûts les plus bas possible.

Une discussion sur la hausse des dépenses a ensuite lieu.

La juge Lee Ann Martin parle de la hausse des dépenses liées aux vols, à l'hébergement et aux taxis. On soulève la question de savoir si les deux coprésidents d'un comité devraient participer à une réunion du Conseil d'administration ou si seulement l'un d'entre eux, à tour de rôle, devrait être présent. En outre, lors du Congrès annuel, sauf pour les plus petites juridictions, l'ACJCP assume les dépenses du directeur et de trois délégués de chaque province (à l'exception des frais d'inscription), sauf pour l'Ontario qui ne verse pas de subvention de formation à l'ACJCP.

On mentionne également le nombre de membres du Bureau de direction qui devraient assister à la Conférence de l'Association du barreau canadien (ABC) pendant l'été pour rencontrer l'Exécutif de l'ABC, le ministre fédéral de la Justice et la juge en chef de la Cour suprême. L'ACJCP contribue également 2 000 \$ à tous les ans au Fonds du droit pour l'avenir de l'ABC.

La juge Martin exprime son inquiétude quant au déficit projeté et soulève les questions de l'augmentation des revenus ou de la réduction des dépenses. Le temps est venu de prendre du recul et de réfléchir à l'orientation que devrait prendre l'ACJCP et à la façon d'investir ses fonds.

La question de l'allocation des surplus des congrès au Fonds de l'indépendance judiciaire fait également l'objet d'une discussion.

Le budget 2015-2016 est renvoyé au Forum des directeurs pour une discussion plus approfondie.

## 7. FORMATION

### a. Comité national sur la formation

Le juge Robin Finlayson a distribué son rapport par voie électronique en anglais et en français préalablement à la réunion. Il présente la juge Martha Zivolak qui a été nommée co-présidente du Comité.

Il explique sa demande d'augmentation du budget par le nombre accru de juges provinciaux désirant participer au Programme de formation et de compétences des nouveaux juges à Niagara-on-the-Lake.

Ce programme est exploité et soutenu par l'Institut national de la magistrature, la Cour de justice de l'Ontario, la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, ainsi que par l'ACJCP. Habituellement, 35 juges nouvellement nommés participent à ce programme, mais 45 s'y sont inscrits l'année dernière.

Un nouveau facilitateur, le juge Jeff Kalmalkoff de la Saskatchewan, s'efforce d'augmenter la représentation régionale.

La formation juridique est l'une des pierres d'assise de l'ACJCP et l'un des arguments les plus solides pour maintenir la subvention annuelle du ministère fédéral de la Justice.

Le Bureau de direction de l'ACJCP, le Comité national de formation et le Conseil canadien des juges en chef se concertent à tous les ans pour s'assurer que les programmes de formation ne se chevauchent pas.

L'INM tient également une réunion semestrielle qui comporte la formation des présidents de comité de formation. La prochaine réunion est prévue en juin 2016. Le juge Finlayson a rencontré la directrice de l'INM, la juge Adèle Kent, pour discuter de la façon dont l'ACJCP peut augmenter sa participation. L'INM offre des cours en ligne très pertinents et utiles traitant de questions comme la preuve et la *Charte des droits*.

La juge Lee Ann Martin ajoute que l'ACJCP valorise la formation juridique continue et doit la soutenir financièrement. Elle souligne également que le Programme de formation et de compétences des nouveaux juges n'est pas bilingue et que les juges du Québec n'ont pas exprimé l'intérêt d'y participer pour le moment, car ils bénéficient de leur propre programme. La juge Martin mentionne également la formation en français qui est offerte au Nouveau-Brunswick.

## **b. Programme de formation des nouveaux juges**

Ce programme est un porte-étendard de l'ACJCP. 56 juges participeront au programme de cette année à Bromont, au Québec. Il est géré par des collègues de la Cour du Québec et nécessite 14 animateurs à temps plein, ainsi que d'autres conférenciers, pour un personnel enseignant comptant au total 30 personnes.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Robin Finlayson et APPUYÉ par la juge Odette Perron que le Rapport du Comité national de formation soit adopté. MOTION VOTÉE.

## **8. COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION**

Le juge John Maher indique que son rapport a été transmis aux participants.

Il signale d'abord que le gouvernement de la Colombie-Britannique demande l'autorisation d'interjeter appel du récent jugement de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui était favorable à nos collègues de cette province.

Cette décision aura des répercussions sur plusieurs initiatives.

Cari Roller et lui ont entamé le processus de collecte de données autorisé par le Conseil d'administration à Winnipeg, en septembre 2014. Ils ont couvert le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et le Québec et passeront ensuite à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Colombie-Britannique. Le processus doit être accéléré en raison de la demande d'autorisation d'appel dans le litige en Colombie-Britannique. Le budget de 25 000 \$ pour la collecte de données devrait être respecté, et l'Alberta a versé une somme additionnelle de 10 000 \$.

Aucune opinion officielle n'a été obtenue en ce qui concerne la meilleure façon d'intervenir devant la Cour suprême, comme l'a autorisé le Conseil d'administration lors de sa réunion à Winnipeg, en septembre 2014.

Si la demande d'autorisation d'interjeter appel est accordée au gouvernement de la Colombie-Britannique, le juge Maher est d'avis que l'ACJCP devrait demander la permission d'intervenir et recommanderait de retenir les services des avocates Susan Dawes et Chantal Chatelain pour agir au nom de l'ACJCP. Il estime le coût d'une telle intervention à environ 50 000 \$.

Des développements sont attendus à l'automne.

Après quelques commentaires faits par les participants, le juge Maher vérifiera auprès de Susan Dawes s'il est approprié ou non d'intervenir au stade de la demande d'autorisation d'interjeter appel du gouvernement de la Colombie-Britannique.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge John Maher et APPUYÉ par le juge Theodore Tax que le Rapport du Comité de la rémunération soit adopté. MOTION VOTÉE.

## 9. DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE

La juge Odette Perron avait distribué son rapport en anglais et en français au préalable. En novembre 2014, il a été décidé de scinder le Comité sur la responsabilité professionnelle et de l'indépendance judiciaire pour former deux (2) comités distincts, soit le Comité sur l'indépendance judiciaire et le Comité sur la déontologie judiciaire.

La juge Perron soumet les versions française et anglaise du *Mandat* du Comité sur la déontologie judiciaire tout en soulignant les contributions des juges Barbara Tomkins et Christine Harapiak à ce projet. Un certain nombre de modifications au *Mandat* est proposé pour tenir compte de la formulation de la constitution de l'ACJCP.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par la juge Odette Perron et APPUYÉ par le juge Patrick Kennedy que le rapport et le *Mandat* modifié du Comité sur la déontologie judiciaire soient adoptés. MOTION VOTÉE.

Une discussion a ensuite lieu au sujet des recommandations faites par le Comité relativement à la mise sur pied d'un comité consultatif sur la déontologie judiciaire qui ont été soumises par les juges Perron et Tomkins.

Après quelques échanges à ce sujet, des changements relatifs à la nomination des membres du comité consultatif et au plafond de remboursement des frais du comité initial sont proposés.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par la juge Odette Perron et APPUYÉ par le juge Gilbert Lanthier que les recommandations amendées sur la mise sur pied d'un comité consultatif sur la déontologie judiciaire soient adoptées. MOTION VOTÉE.

## 10. INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

Le juge Derek Redman avait distribué son rapport et le *Mandat* proposé de ce comité en anglais et en français.

Depuis l'automne dernier, il a recruté dix (10) membres pour ce Comité. Il ne compte toutefois pas de représentants de la Nouvelle-Écosse ni des Territoires du Nord-Ouest.

Le Comité a approuvé le *Mandat* révisé et est en voie d'élaborer son champ d'action. Les juges doivent mieux comprendre en quoi consiste l'indépendance judiciaire et ce qu'elle signifie. Par conséquent, le Comité désire entreprendre une revue complète de la littérature ainsi que de la jurisprudence canadienne en ce qui concerne l'indépendance judiciaire.

Il a également été proposé d'inclure l'indépendance judiciaire dans le matériel de formation des juges nouvellement nommés ainsi que de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la réunion annuelle sur la formation.



Le juge Redman mentionne également la nécessité pour le Comité de communiquer régulièrement avec d'autres comités de l'ACJCP ainsi que d'autres associations internationales de juges traitant de questions liées à l'indépendance judiciaire.

Le Comité désire aussi compiler une liste des juridictions dans lesquelles les instances judiciaires ont conclu un protocole d'entente avec leur gouvernement provincial ou territorial.

La juge Lee Ann Martin fait remarquer que le Comité a démarré sur les chapeaux de roue et remercie le juge Redman de sa contribution.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Derek Redman et APPUYÉ par le juge Theodore Tax que le *Mandat révisé* du Comité de l'indépendance judiciaire soit adopté. MOTION VOTÉE.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Derek Redman et APPUYÉ par le juge Larry Anderson que le *Rapport* du Comité de l'indépendance judiciaire soit adopté. MOTION VOTÉE.

## **11. COMITÉ SUR LE DROIT**

Le juge Larry Anderson a transmis son rapport en anglais et en français préalablement à la réunion.

Le Comité, qui compte des membres provenant de toutes les provinces et de tous les territoires, étudie les projets de loi et détermine quelles seront leurs répercussions sur les juges des cours provinciales et territoriales.

Actuellement, les deux (2) plus importants projets de loi sont :

1. Le projet de loi C-51 (*Loi antiterroriste* de 2015)

On évalue si une analyse approfondie devrait être menée étant donné l'effet limité de cette loi sur notre travail.

2. Le projet de loi C-32 (*Charte des droits des victimes*)

Cette loi a d'importantes répercussions sur notre travail quotidien et pourrait être promulguée dans les prochains mois.

Comme c'est le cas chaque année, le juge Anderson participera à la Conférence pour l'harmonisation des lois qui aura lieu à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, durant la deuxième semaine d'août.

Les juges assistant à cette conférence ont un statut de délégué et sont invités à participer au débat sur les changements proposés à la législation, mais n'ont pas le droit de vote.

Les directeurs devraient sonder les membres de leur juridiction quant à tout amendement, et toute résolution à cet égard doit être soumise d'ici le 30 avril.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Larry Anderson et APPUYÉ par le juge Derek Redman que le Rapport du Comité sur le droit soit adopté. MOTION VOTÉE.

## **12. ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ**

Le juge Gilbert Lanthier informe les participants que le juge Donald LeBlanc a distribué le rapport du Comité préalablement à la réunion.

Il mentionne la longue tradition et la contribution du Comité, comme l'a prouvé le travail de la juge Juanita Westmoreland Traoré qui a produit un cahier d'audience électronique.

Le juge Lanthier ajoute que tandis qu'il renouvelle ses effectifs, le Comité recherche également de nouveaux mandats. Les droits des victimes, les questions relatives à la santé mentale, ainsi que les plaideurs mal représentés par leur avocat ou qui se représentent eux-mêmes sont quelques-uns des sujets envisagés.

La juge Lee Ann Martin souligne l'importance de rester en contact avec les autres comités de l'ACJCP pour éviter de possibles chevauchements sur certains sujets.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Gilbert Lanthier et APPUYÉ par le juge Timothy Killeen que le Rapport du Comité de l'égalité et de la diversité soit adopté. MOTION VOTÉE.

## **13. INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE**

La juge Lee Ann Martin déclare qu'elle restera au Conseil des gouverneurs de l'INM pendant encore un an et demi, après quoi elle sera remplacée par un autre membre du Bureau de direction.

L'INM s'oriente vers la formation progressive, avec un cours intensif pour les juges débutants suivi d'une formation plus approfondie par la suite.

La création de programmes est un processus dispendieux, et l'INM examine actuellement ses sources de financement. La contribution des juges provinciaux à l'INM pourrait faire partie de cet examen.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Russell Otter et APPUYÉ par la juge Odette Perron que le Rapport sur l'Institut national de la magistrature soit adopté. MOTION VOTÉE.

## **14. PROGRAMME DE CONSULTATION POUR LA MAGISTRATURE**

Le juge Wayne Gorman a distribué son rapport préalablement à la réunion.

Cette année, l'utilisation projetée de ce programme offert aux juges, aux membres de leur famille et aux juges retraités est de 8,65 %, ce qui correspond aux années précédentes. Le niveau de satisfaction ne cesse d'augmenter, et le programme fonctionne bien.

Le juge Gary Cohen confirme qu'il y a un lien au Programme sur le site Web de l'ACJCP.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Wayne Gorman et APPUYÉ par la juge Lisa Mrozinski que le Rapport sur le Programme de consultation pour la magistrature soit adopté. MOTION VOTÉE.

## 15. COMITÉ DES COMMUNICATIONS

### a. *Journal des juges provinciaux*

Le rapport des juges Silvie Kovacevich et Ross Green a été distribué préalablement à la réunion.

Ceux-ci signalent que les prochains numéros du *Journal* traiteront des juges qui siègent à l'extérieur des grands centres urbains, dans des régions rurales et dans le Grand Nord, ainsi que du Congrès annuel qui aura lieu au Nouveau-Brunswick, en septembre.

Ce document public est un bon outil de marketing pour l'ACJCP. Il est publié deux fois par année et est distribué par le bureau du juge en chef de chaque province et territoire.

### b. **Bulletin d'information électronique**

La juge Mary Kate Harvie a récemment été nommée présidente de ce Comité et n'a donc pas déposé de rapport.

Elle déclare que le Bulletin d'information électronique n'est pas en compétition avec le *Journal*. Elle désire développer certains sujets, tel que donner de l'information au sujet des projets sur lesquels les comités travaillent. Elle invitera les présidents de comité à fournir de l'information à cet égard. Des publicités sur les prochains congrès peuvent également apparaître dans le Bulletin d'information.

Elle invite les participants à fournir des articles privilégiant la dimension humaine et les noms des personnes nouvellement nommées à la magistrature avant le 1<sup>er</sup> mai au plus tard.

### c. **Gestionnaire du site Web**

Le juge Gary Cohen travaille avec un expert-conseil externe, Olivier Jaar, sur le site Web. Le portail documentaire a été refait, mais il s'agit toujours d'un projet en cours.

Le juge Cohen demande aux participants de lui transmettre leurs documents en format *.doc* ou *.docx* plutôt que sous format *PDF*, à moins que le rapport ne soit complet (sans pièces jointes ni annexes) et dans les deux langues officielles.

Il invite les participants à consulter régulièrement le site Web et à lui faire part de leurs commentaires concernant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par la juge Odette Perron et APPUYÉ par la juge Silvie Kovacevich que le Rapport du Comité des communications soit adopté. MOTION VOTÉE.

## 16. COMITÉ D'ACCÈS À LA JUSTICE

Le rapport du comité a été distribué préalablement à la réunion.

Les juges Romuald Kwolek (droit de la famille) et Timothy Killeen (droit criminel) se sont joints au juge Jean-Pierre Archambault (droit civil) à titre de coprésidents du Comité.

Il a été difficile de recruter des membres de chaque province, car il n'y a pas de représentants de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et des Territoires du Nord-Ouest sur le Comité.

Le Comité a terminé de définir les structures et le champ d'application, ainsi que son analyse du système d'aide juridique de chaque province. Il travaille actuellement sur les pratiques exemplaires en matière d'accès à la justice. L'accent sera mis sur la création d'un coffre d'outils pour les pratiques exemplaires pour traiter avec des plaideurs se représentant eux-mêmes. Le nombre de plaideurs se représentant eux-mêmes a grandement augmenté au cours des dernières années.

La juge Lee Ann Martin suggère qu'en raison de ces développements, le Comité devrait proposer un nouveau mandat lors de la réunion du Conseil d'administration en septembre.

***MOTION*** : Il est PROPOSÉ par le juge Jean-Pierre Archambault et APPUYÉ par le juge Gilbert Lanthier que le Rapport du Comité d'accès à la justice soit adopté. MOTION VOTÉE.

## 17. PRIX DE LA JUSTICE DE L'ACJCP

Le juge David Walker informe les participants que, comme l'indique le *Manuel de l'ACJCP*, l'association de la province hôte du congrès annuel détermine le processus qu'elle suivra pour nommer le lauréat du prix.

Le nom du gagnant sera déterminé au cours du prochain mois et sera soumis au Conseil d'administration lors de la téléconférence du Bureau de direction et des directeurs du 18 juin.

## 18. SUJETS À SUIVRE

### a. Manuel de l'ACJCP

#### i. Mode de nomination des membres aux comités de l'ACJCP

La juge Lee Ann Martin demande si ces nominations devraient être déterminées en consultation avec l'association provinciale ou territoriale ou si une association peut imposer son veto. La constitution de l'ACJCP stipule que le président de l'ACJCP nomme les présidents des comités.

Le juge Joseph De Filippis signale la distinction entre les nominations à des comités internes et ceux ayant des impacts sur les intérêts provinciaux.

Ce sujet est renvoyé au Forum des directeurs pour une discussion plus approfondie.

## **ii. Modifications à la version anglaise et traduction en français**

Le juge Patrick Kennedy rappelle aux participants que le *Manuel de l'ACJCP* doit être utilisé comme un outil de référence et un guide et n'a aucune valeur constitutionnelle.

Au cours des années précédentes, plusieurs modifications et corrections ont été apportées au *Manuel* de manière continue, et le Président sortant est responsable de sa mise à jour.

Le juge Kennedy conclut qu'après des discussions entre les membres du Bureau de direction, la responsabilité d'apporter ces changements devrait être sous le contrôle et la surveillance du Secrétaire.

Le juge Jacques A. Nadeau mettra d'abord à jour la version anglaise avant de finaliser la version française.

## **b. Questions relatives à l'affiliation**

### **i. Juges municipaux à temps plein du Québec**

La juge Lee Ann Martin explique que ces juges étaient auparavant membres de la Conférence des juges du Québec qui a voté en janvier 2014 pour les exclure de leur organisation.

Ils sont toujours membres de l'ACJCP en vertu de la constitution. Le juge Stéphane Brière de la Cour municipale de Montréal explique que les juges municipaux à temps plein de Montréal (32), de Laval (2) et de la ville de Québec (4) ont formé leur propre association, la Conférence des juges municipaux à temps exclusif.

Ses membres souhaitent continuer à faire partie de l'ACJCP. Bien qu'ils aient un représentant au Forum des directeurs, ils reconnaissent que dans le cas d'un vote, le représentant de la Conférence des juges de la Cour du Québec voterait au nom du Québec, car cette Conférence compte un beaucoup plus grand nombre de membres.

### **ii. Demande des juges nommés par le gouvernement fédéral du Nunavut**

Le juge Robert Gorin explique qu'il y a six (6) juges nommés en vertu de l'article 96 au Nunavut qui exécutent aussi nos fonctions, ce qui représente 90 % de leur travail. Ils sont membres de l'Association canadienne des juges des cours supérieures, mais désirent bénéficier des programmes de formation de l'ACJCP.

La juge Lee Ann Martin soulève la question à savoir si l'ACJCP devrait envisager d'avoir des membres sans droit de vote et pouvant accéder seulement aux ressources.

Le juge Larry Anderson souligne que certains de ces juges ont participé à la Conférence pour l'harmonisation des lois et apportent une perspective éclairée sur leurs expériences dans leur juridiction.

Les juges Robert Gorin et David Walker examineront cette question et feront un rapport au Conseil d'administration lors de la prochaine réunion, en septembre.

**c. Renvoi Mainville**

Le juge Russell Otter signale que cette question sera entendue par la Cour suprême du Canada le vendredi 24 avril 2015.

Il rappelle aux participants qu'en décembre 2014, la Cour d'appel du Québec s'est prononcée en faveur des arguments présentés par l'avocat de l'ACJCP, Me Sébastien Grammond.

**d. Révisions constitutionnelles devant être ratifiées en septembre 2015**

Le juge Jacques A. Nadeau informe les participants que la dernière révision de la constitution date de 2008 et qu'un grand nombre de corrections et de mises à jour doivent être apportées, tel qu'inclure l'amendement Afiuni de 2012 et retirer la référence aux juges militaires qui ne sont plus membres de l'ACJCP.

Comme il est exigé de soumettre ces changements avant l'Assemblée générale annuelle, il invite les participants à lui transmettre leur proposition d'amendements avant le 31 mai 2015.

**e. Déclaration d'intérêt pour le poste de trésorier**

À la suite de la demande de déclarations d'intérêt, la juge Lee Ann Martin informe les participants que le Bureau de direction recommandera que le juge Joe De Filippis soit nommé Trésorier de l'ACJCP lors de l'Assemblée générale annuelle, le 3 octobre 2015, à St-Andrews.

**f. Emplacement du siège social de l'ACJCP.**

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion du Conseil d'administration à St-Andrews, car il est lié à la nomination du futur Trésorier de l'ACJCP.

**g. Paiement des frais de déplacement de la Présidente de l'ACJCP**

La juge Lee Ann Martin demande que les directeurs provinciaux et territoriaux obtiennent des directives claires de leur association locale quant aux frais assumés par celle-ci lorsque la Présidente assiste à une conférence de formation ou à une assemblée générale annuelle.

Elle renvoie les directeurs aux dispositions du *Manuel de l'ACJCP* qui est affiché sur le site Web.

Ce sujet fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration à St-Andrews, une fois que les directeurs auront consulté leur association respective.

**h. Honoraires pour les adjoints administratifs**

En raison de la lourdeur de l'ordre du jour de cette réunion du Conseil d'administration, ce sujet est reporté à la prochaine réunion du Conseil à St-Andrews.

**i. Conférence annuelle 2015 de l'Association du Barreau canadien**

Le juge Jacques A. Nadeau informe les participants que les six (6) membres du Bureau de direction de l'ACJCP assisteront à cette conférence à Calgary, du 13 au 16 août.

Des réunions sont prévues avec la juge en chef Beverley McLachlin, le ministre fédéral de la justice, Peter MacKay, ainsi qu'avec l'Exécutif de l'ABC.

La juge Shelagh Creagh de la Cour provinciale de l'Alberta est la coprésidente du Forum des juges de l'ABC. Le juge Theodore Tax est également vice-président de ce forum. Ils participent à la Journée des juges pendant ce congrès. De 60 à 70 juges devraient participer à cet événement.

La juge Lee Ann Martin ajoute que l'ABC réévalue actuellement la façon dont elle organise sa conférence annuelle et se demande si elle doit avoir lieu à chaque année ou non.

**j. Rencontre avec le ministre fédéral de la Justice, Peter MacKay – le lundi 20 avril 2015**

La juge Lee Ann Martin confirme qu'elle a reçu de nombreuses suggestions de sujets à discuter durant cette rencontre, comme les questions judiciaires relatives aux autochtones, les facteurs Gladue, la complexité des délinquants et la nécessité d'une approche multidisciplinaire, ainsi que l'accès à la justice.

**k. Coordonnateur de la formation en l'Alberta**

La juge Kathleen Williams informe les participants que le juge en chef de la Cour provinciale de l'Alberta contrôle le budget de la Cour dans le cadre de l'indépendance administrative. Il a embauché un coordonnateur de la formation qui n'est pas un juge.

Il a été demandé que cette personne ait accès au site Web de l'ACJCP.

La juge Lee Ann Martin reconnaît que bien que l'ACJCP souhaite certainement promouvoir la connaissance de son site Web et l'accès à celui-ci, une politique d'accès devrait être conçue.

Elle recommande donc que le webmestre élabore une politique d'accès avec le juge Robert Gorin, membre du bureau, en vue d'en recommander l'adoption lors de la réunion du Conseil d'administration en septembre à St-Andrews.

**l. Fonds de l'indépendance judiciaire**

Le juge Russell Otter mentionne que lors de la réunion du Conseil d'administration de septembre 2014 à Winnipeg, il a été décidé que tout surplus enregistré par une association provinciale ou territoriale à la suite de l'Assemblée générale annuelle de l'ACJCP qui a été remis par celle-ci à l'ACJCP doit être placé dans un Fonds de l'indépendance judiciaire distinct.

Un montant de 14 433,00 \$ apparaît donc sur le bilan de ce fonds.

Ce sujet est renvoyé au Forum des directeurs pour une discussion plus approfondie.

**m. Paiement de l'interprétation simultanée lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ACJCP**

Comme il s'agit d'une exigence coûteuse (près de 6 000 \$ lors du Congrès de Winnipeg), des échanges ont lieu pour déterminer si ce service devrait être maintenu ou non.

Ce sujet est renvoyé au Forum des directeurs pour une discussion plus approfondie.

**n. Indemnités de déplacement et de repas**

Le juge Russell Otter avait proposé d'examiner ces indemnités pour vérifier si elles sont conformes.

Ayant terminé son examen, il conclut que les indemnités actuelles ne sont pas disproportionnées et devraient être maintenues.



**o. Voyage éducatif de l'ACJCP au Japon et en Corée du Sud**

Le juge Russell Otter mentionne que 16 juges partiront dans les prochains jours pour effectuer ce voyage.

Il rappelle aux participants que ces voyages sont autofinancés et ont été historiquement importants, comme l'ont prouvé les voyages précédents en Chine et au Vietnam.

Il ajoute qu'en raison de la dualité de l'ACJCP, des voyages ultérieurs dans des pays appliquant la common law et le droit civil devraient être envisagés.

**La séance est levée à 15h10.**

**19. RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS – 15h15 À 17h00**

**Le Dimanche 19 avril 2015**

**20. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS**

La juge Lisa Mrozinski résume les discussions et les motions adoptées par le Forum des directeurs.

Le procès-verbal de cette réunion est annexé aux présentes à l'Annexe A.

Après ce compte-rendu, il est convenu que la motion liée à la recommandation que l'ACJCP finance la présence d'un membre de chaque comité de l'ACJCP à la réunion du printemps du Conseil d'administration, et deux (2) membres de chaque comité de l'ACJCP à son Congrès annuel soit considérée comme faisant partie de la politique relative au budget.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Paul Duffie et APPUYÉ par le juge Garth Malakoe que le procès-verbal et les résolutions du Forum des directeurs soient adoptés. MOTION VOTÉE.

**21. RAPPORTS DES DIRECTEURS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX**

**Terre-Neuve-et-Labrador**

Le juge Michael Madden a distribué son rapport préalablement à la réunion.

Il remercie l'ACJCP pour son soutien et son encouragement au cours du processus de rémunération, en mettant l'accent sur l'étude menée dans différentes juridictions et sur la participation du juge John Maher de l'Alberta, président du Comité sur la rémunération de l'ACJCP.

Il y a un poste de juge vacant, et aucun juge en chef adjoint n'a été nommé.

## **Île-du-Prince-Édouard**

Le juge Jeffrey Lantz a déposé son rapport par voie électronique. Le Congrès annuel de l'ACJCP en 2017 aura lieu à Charlottetown du 26 au 29 septembre.

## **Nouvelle-Écosse**

Le juge Theodore Tax a également distribué son rapport préalablement à la réunion.

Il mentionne que le 13 avril 2015, le ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse a annoncé la fermeture de 12 tribunaux satellites, la région du Cap-Breton étant la plus touchée. Comme aucune consultation n'a été effectuée au préalable, le gouvernement s'est vu demander de reconsidérer sa décision.

Le juge Tax informe également les participants qu'il y a eu des compressions au centre des juges de paix de Halifax, avec une réduction des heures de service. La charge de travail qui en a résulté a été transférée aux juges de la Cour provinciale.

## **Nouveau-Brunswick**

Le juge Paul Duffie a déposé le rapport de la juge Brigitte Volpe par voie électronique.

Il mentionne que le rapport de la Commission sur la rémunération des juges est dû le 5 juin.

Le juge Duffie ajoute que le gouvernement a annoncé la fermeture de deux cours permanentes (à St-Stephen et à Grand Falls) ainsi que de deux cours satellites.

Le Nouveau-Brunswick joue un rôle de premier plan en matière de formation linguistique, avec des séminaires donnés en français, à Caraquet, et en anglais, à St-Andrews.

Le juge Duffie remercie le juge John Maher pour sa présentation à la Commission sur la rémunération des juges ainsi que pour l'exercice de collecte de données en cours.

Il atteste que Christie Blatchford a été confirmée comme la première conférencière du Congrès annuel de l'ACJCP et que la juge Suzanne Côté de la Cour suprême sera présente lors de la réception du vendredi soir.

Le juge Duffie rappelle à toutes les personnes inscrites au Congrès de transmettre les renseignements sur leur vol aux organisateurs afin que des dispositions soient prises pour les transporter de l'aéroport à St-Andrews. Les participants devraient également apporter leur passeport, car la frontière américaine n'est qu'à une demi-heure de distance.

## **Québec**

Le juge Yvan Poulin a également transmis son rapport préalablement à la réunion.

Il est heureux d'annoncer que le Québec accueillera le Congrès annuel de l'ACJCP en 2018. Il reste à déterminer s'il s'agira d'un congrès conjoint avec tous les juges de nomination provinciale du Québec.

### **Ontario**

Le juge Joe De Filippis a transmis son rapport par voie électronique.

Il ajoute que la nouvelle juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario sera Lise Maisonneuve à compter du 4 mai 2015.

### **Manitoba**

Le juge Timothy Killeen a distribué son rapport avant la réunion.

Le rapport de la Commission sur la rémunération des juges reste confidentiel et doit être soumis à l'Assemblée législative du Manitoba lorsqu'elle sera en session. Le gouvernement aura jusqu'à 180 jours pour répondre lorsque cela aura été fait.

Le juge Killeen traite également du cercle de soins, une initiative de protection des enfants qui favorise une intervention précoce et qui est mise en œuvre dans la collectivité des Premières Nations de Sagkeeng, au Manitoba.

### **Saskatchewan**

La juge Barbara Tomkins a également déposé son rapport par voie électronique.

Elle mentionne que le gouvernement est intéressé par les questions de l'accès à la justice et de l'innovation. Un nouveau juge en chef doit être nommé après consultation avec le président de l'association locale qui aura sondé les membres à ce sujet.

### **Alberta**

La juge Kathleen Williams a transmis son rapport avant la réunion.

Elle ajoute que le rapport de la Commission sur la rémunération des juges a été déposé le 17 février et que le gouvernement a jusqu'au 17 juin pour y répondre.

La juge Williams mentionne également la ratification du protocole d'entente entre le juge en chef et l'association des juges provinciaux.

### **Colombie-Britannique**

La juge Lisa Mrozinski a également transmis son rapport préalablement à la réunion.

Elle fait allusion à la récente décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui était favorable aux juges provinciaux pour le processus de rémunération des juges de 2010. Ils attendent maintenant de voir si le gouvernement de la Colombie-Britannique demandera l'autorisation de faire appel de ce jugement à la Cour suprême du Canada.

La révision judiciaire amorcée par les juges provinciaux de la Colombie-Britannique à la suite de la réponse du gouvernement au rapport du Comité sur la rémunération des juges de 2013 a été suspendue pour le moment.

La juge Mrozinski signale aussi que le gouvernement cherche à retirer de nombreuses questions litigieuses de la juridiction de la cour provinciale, comme la conduite avec capacités affaiblies, les infractions au Code de la route et les réclamations de moins de 5 000 \$.

### **Yukon**

Le juge Peter Chisholm a distribué son rapport préalablement à la réunion.

Il ajoute que le juge Joe De Filippis de l'Ontario a été nommé juge suppléant pour le Yukon.

### **Territoires du Nord-Ouest**

Le juge Garth Malakoe a transmis son rapport avant la réunion.

Il mentionne la demande faite par les juges nommés par le gouvernement fédéral du Nunavut.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Theodore Tax et APPUYÉ par la juge Odette Perron que les rapports provinciaux et territoriaux soient adoptés. MOTION VOTÉE.

## **22. CONGRÈS ANNUELS**

### **a. Congrès 2014 – Winnipeg, Manitoba**

La juge Lee Ann Martin confirme qu'il y a eu 172 participants et 43 conjoints. Le président de l'Association des juges américains était également présent.

Le point saillant du Congrès a été la remise du Prix de la justice de l'ACJCP à la juge Maria Afuini du Venezuela.

Un surplus de 14 433,00 \$ a été remis à l'ACJCP par les organisateurs du congrès.

### **b. Congrès 2015 – Nouveau-Brunswick**

Le juge David Walker signale qu'il est maintenant possible de s'inscrire pour le Congrès qui aura lieu au Algonquin Resort à St-Andrews.

### **c. Congrès 2016 – Colombie-Britannique**

Le juge Mayland McKimm signale que le thème du Congrès sera *Judging in the Extreme* et sera axé sur les questions relatives aux litiges criminels, familiaux et civils très conflictuels.

Le congrès aura lieu à Vancouver, du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Un programme pour les conjoints est également en voie d'élaboration.

**d. Congrès 2017 – Île-du-Prince-Édouard**

Le juge Robert Gorin informe les participants que le thème du Congrès sera lié au 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Charlottetown étant son berceau, l'accent sera mis sur le chemin que nous avons parcouru et sur les orientations prises en matière de modifications apportées aux lois.

Le congrès aura lieu du 26 au 29 septembre 2017.

***MOTION*** : Il est PROPOSÉ par le juge Peter Chisholm et APPUYÉ par le juge Timothy Killeen que les rapports sur les congrès soient adoptés. MOTION VOTÉE.

**23. QUESTIONS DESTINÉES AU BUREAU DE DIRECTION**

Il n'y a pas de questions à l'intention des membres du Bureau.

**24. AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a aucune affaire nouvelle.

**25. LEVÉE DE SÉANCE**

***MOTION*** : Il a été PROPOSÉ par la juge Odette Perron et APPUYÉ par la juge Lee Ann Martin que la réunion du Conseil d'administration soit levée. MOTION VOTÉE.

**La séance est levée à 10h30.**

## **ANNEXE A**

### **Procès-verbal du Forum des directeurs de l'ACJCP**

**Le samedi 18 avril 2015**

#### **Directeurs présents :**

Paul Duffie - Nouveau-Brunswick  
Jeff Lantz - Île-du-Prince-Édouard  
Kathleen Williams - Alberta  
Yvan Poulin – Québec (Cour du Québec)  
Theodore Tax - Nouvelle-Écosse  
Michael Madden - Terre-Neuve-et-Labrador  
Stéphane Brière – Québec (juges municipaux à temps plein)  
Peter Chisholm - Yukon  
Joe De Filippis - Ontario  
Garth Malakoe - Territoires-du-Nord-Ouest  
Tim Killeen - Manitoba  
Lisa Mrozinski - Colombie-Britannique  
Barbara Tomkins - Saskatchewan

#### **Ouverture de la séance : 15 h 15**

Rompant avec le processus des années antérieures lorsque seul le juge Russell Otter assistait, on demande à tous les membres du Bureau de direction d'assister au début de la réunion du Forum des directeurs pour une brève discussion.

#### **Membres du Bureau de direction présents :**

Lee Ann Martin – Présidente  
Russell Otter – Trésorier  
Jacques A. Nadeau - Secrétaire  
David Walker – 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Mayland McKimm – 2<sup>e</sup> Vice-Président  
Robert Gorin – 3<sup>e</sup> Vice-Président  
Patrick Kennedy – Président sortant

Il est convenu de reporter la question du paiement pour la traduction simultanée à l'Assemblée générale annuelle pour une autre année considérant que les dépenses pour cette année ont déjà été effectuées.

Des échanges relatifs au budget ont ensuite lieu après quoi les membres du Bureau de direction quittent et les directeurs poursuivent leur réunion.

### **Le budget**

Motion proposée par le juge De Filippis : D'approuver le budget conformément à la recommandation du Bureau de direction, mais de réduire le budget du Comité sur l'accès à la justice à 6 500.00 \$.

### **Appuyé par le juge Killeen**

Motion votée à l'unanimité.

### **Motions relatives au budget**

Motion proposée par le juge Killen : Que le Bureau de direction soumette une politique concernant une réserve prudente pour l'ACJCP ainsi qu'une réserve pour le Fonds de l'indépendance judiciaire à la réunion du conseil d'administration au mois de septembre.

### **Appuyé par le juge Tax**

Échanges pendant lesquels il est convenu que la motion de 2014 relative aux surplus des congrès qui sont versés au Fonds a été annulée.

Motion votée à l'unanimité.

### **Sujets divers**

#### **Paiement des frais de déplacement du (de la) Président(e)**

Motion proposée par le juge Lantz : Que les directeurs s'entretiennent avec leurs associations respectives afin de déterminer si elles consentent à se conformer à la politique énoncée au Manuel d'assumer les frais de présence du (de la) Président(e) aux assemblées générales provinciales et territoriales annuelles.

### **Appuyée par le juge De Filippis.**

Motion votée à l'unanimité.

## **Nominations de membres de comités en lien avec des consultations auprès de l'association provinciale ou territoriale**

Motion proposée par le juge Tax : Que l'ACJCP procède à un appel de déclarations d'intérêt pour des membres voulant siéger sur des comités qui ont un impact sur les intérêts provinciaux par l'entremise du directeur de l'association provinciale ou territoriale et que l'ACJCP accepte la recommandation du membre fournie par l'association provinciale ou territoriale.

### **Appuyée par le juge Madden**

Discussion.

Motion votée à l'unanimité.

Motion proposée par la juge Tomkins : Que les Directeurs recommandent que l'ACJCP assume les frais pour assurer la présence d'un membre de chaque comité de l'ACJCP à la rencontre printanière du Conseil d'administration et de deux membres de chaque comité de l'ACJCP à son Congrès annuel.

### **Appuyée par le juge Poulin**

Motion votée à l'unanimité.

## **Le Congrès annuel 2018 de l'ACJCP**

La rotation amènerait le Congrès 2018 au Québec. Le juge Poulin confirme que le Québec a accepté d'accueillir le Congrès, mais que le lieu n'a pas encore été fixé.

Motion proposée par le juge Malakoe : Que le congrès annuel de l'ACJCP en 2018 ait lieu au Québec.

### **Appuyée par le juge Chisholm**

Motion votée à l'unanimité.

## **Le Trésorier**

Motion proposée par le juge Duffie : Que Joe De Filippis soit nommé nouveau Trésorier de l'ACJCP.

### **Appuyée par le juge Madden**

Discussion.

Motion votée à l'unanimité.



Motion de levée de la séance proposée par la juge Tomkins.

Appuyée par le juge Tax

Motion votée.